

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : FVOS

Objet : Direction générale - Centre public d'action sociale - Budget pour l'exercice 2025 :
approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ; et ses modifications subséquentes ;

Vu les délibérations du 17 décembre 2024 du Conseil de l'action sociale arrêtant le budget pour l'exercice 2025 du CPAS aux résultats suivants :

Service ordinaire

Prévision de recettes	14.511.419,99 €
Prévision de dépenses	14.506.480,55 €
Résultat	4.939,44 €

Service extraordinaire

Prévision de recettes	252.000,00 €
Prévision de dépenses	252.000,00 €
Résultat	

Vu la lettre datée du 5 décembre 2024 par laquelle le CPAS transmet lesdites délibérations accompagnées des budget et documents justificatifs ;

Attendu que le dossier est complet ;

Entendu Monsieur le Président du Conseil de l'action sociale commentant ledit budget en séance ;

Considérant que le budget pour l'exercice 2025 du CPAS ne viole pas la Loi et ne lèse pas l'intérêt général ;

Qu'il convient, dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation, de statuer positivement sur ledit budget ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Le budget pour l'exercice 2025 du CPAS, arrêté aux résultats suivants par le Conseil de l'action sociale en sa séance du 17 décembre 2024, est approuvé :

Service ordinaire

Prévision de recettes	14.511.419,99 €
Prévision de dépenses	14.506.480,55 €
Résultat	4.939,44 €

Service extraordinaire

Prévision de recettes	252.000,00 €
Prévision de dépenses	252.000,00 €
Résultat	

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise à Monsieur le Président du Conseil de l'action sociale.